

## Extrait du rapport annuel de la cour des comptes février 2010

Deux chapitres du rapport ont retenu notre attention comme étant susceptibles d'intéresser notamment les représentants des contribuables qui siègent en commissions des impôts :

### *I – Les méthodes et les résultats du contrôle fiscal*

Le rapport annuel de la Cour des comptes vise à répondre à plusieurs questions :

- *Comment sont programmés les contrôles ?*
- *Quels sont les objectifs des vérificateurs et que vérifient-ils ?*
- *Quelles informations et quels outils utilisent-ils ?*
- *Comment sont prises et justifiées les décisions ?*
- *Quels sont les contrôles exercés sur les agents des services fiscaux ?*
- *L'organisation des services est-elle adaptée aux enjeux ?*
- *Tous les contribuables sont-ils traités de la même façon ?*
- *Quelles sanctions sont appliquées ?*
- *Quel est le rendement financier du contrôle fiscal ?*

En matière de contrôle externe des entreprises, la Cour relève les difficultés rencontrées par les directions des services fiscaux dans le contrôle des comptabilités informatisées, les reconstitutions de chiffre d'affaires et le contrôle des opérations internationales (prix de transfert et fraude à la TVA intracommunautaire).

La Cour a par ailleurs identifié quatre motifs représentant 27 % des droits rappelés sur les entreprises qui sont :

- les reconstitutions de chiffre d'affaires et de résultats,
- les provisions injustifiées et notamment celles sur les titres de participation,
- la déduction injustifiée ou le non respect de la date d'exigibilité de la TVA.

Comme elle le remarque les deux derniers redressements constituent un gain de trésorerie ponctuel pour l'Etat en entraînant simplement une imposition plus rapide.

Enfin, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat répond aux observations de la Cour en rappelant les chiffres des contrôles fiscaux réalisés en 2008 et en évoquant le périmètre du rapport, la stratégie et la méthode au sein de la DGFIP, les structures et l'organisation et le pilotage.

### *II - Le coût disproportionné de certaines niches fiscales en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna*

Vous pouvez consulter l'intégralité de ce rapport en cliquant sur le lien ci-dessous.

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2010>